

Recueil des actes administratifs

■ n° 372

5 novembre 2021

Pages 9209 à 9212

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2021-578 du 3 novembre 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....9211

Arrêté n° 2021-580 du 4 novembre 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....9211

Arrêtés

Arrêté n° 2021-578 du 3 novembre 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
PONS	MARIE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP 2021 GRP	2021-578	05/11/2021
SALAVILLE	NADEGE	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN MASTER FST	2021-578	05/11/2021
TEIXEIRA	MARIE-GRACE	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN MASTER FST	2021-578	05/11/2021

Article 2

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
GUILLAUME	JEAN-LOUP	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN MASTER FST	2021-51	15/01/2021
MONDOU	DAMIEN	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN MASTER FST	2021-274	21/05/2021
PAIRE	ISABELLE	CRB01	TRANSVERSAL	CoTNP 2021 GRP	2021-51	15/01/2021

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2021-580 du 4 novembre 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature

Délégation de signature est donnée aux agentes et agents reportés dans le tableau annexé au présent arrêté pour signer au nom du président de l'université les opérations de visa et de validation électronique dans l'application « GFC-Recettes » de La Rochelle Université.

Pour chaque délégataire, la délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité ou les entités budgétaires renseignées dans le tableau annexé au présent arrêté, et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 – Recettes

La présente délégation de signature concerne :

- > la facturation de prestations externes,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des facturations

et porte sur :

- > la validation des ordres de recouvrer (titres de recettes, facture),
- > toute attestation nécessaire au recouvrement.

Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 novembre 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
MORROT	KELLY	TOUS CRB			2021-580	05/11/2021